



SAINT
ETIENNE
DU
ROUVRAY

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 7 février 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-02-07-5 | Vie sociale des seniors - Gymnastique douce seniors - Tarifs 2022/2023 - Révision des coûts de prestations
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'excusés : 1

Convoqué le 2 févr. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant :

- Que la délibération n°2022-06-28-88 du 28 juin 2022 faisait état de la reconduite des cours de gymnastique douce sur la période scolaire 2022-2023,
- Que le Club Gymnique Stéphanois s'est engagé à assurer l'encadrement des 3 cours hebdomadaires,
- Que le tarif de la séance et les frais de licences sont généralement actualisés au cours de l'été qui précède la reprise de cours,
- Que cette révision tarifaire n'a été communiquée au CCAS qu'en janvier 2023.

Le Conseil d'administration décide :

- De procéder au règlement des factures, sur présentation du justificatif de la nouvelle grille tarifaire datée et signée, à compter des séances de septembre 2022.

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in red ink, appearing to read "ROGER", written over a horizontal line.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 09/02/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230207-2023-02-07-05-DE

Publié ou notifié : **20 FEV. 2023**